

Le mémoire de MM. White et Pauzé, la minorité de la Commission, proteste contre les réclamations les plus extravagantes de la majorité, comme, par exemple, le projet de retraites ouvrières gouvernementales, que les commissaires de la minorité ne semblent pas loin de regarder comme une prime à la paresse, et qu'ils écartent comme un sérieux obstacle au développement de l'esprit d'économie chez l'ouvrier. Ils font, à ce sujet deux remarques dignes de mention et d'attention : nulle part, disent-ils, nous n'avons trouvé, pendant notre voyage d'études à travers le Canada, de véritable pauvreté qui n'eût pas son remède dans quelque institution locale ; et dans la plupart des villes manufacturières que nous avons visitées, nous avons constaté que 96 pour cent des patrons étaient des ouvriers qui par leur travail et leur économie étaient devenus des chefs d'industries prospères. Il ne faudrait donc pas risquer de faire disparaître cet esprit de travail et d'économie par une législation abusive et aventureuse, qui pourrait servir de surenchère électorale aux politiciens en quête de popularité, mais qui rendrait un piètre service à la cause du progrès national.

La minorité s'élève aussi contre l'idée d'un jour ouvrier légal maximum de huit heures, déclarant que les chefs du travail organisé ont admis, au cours de l'enquête, " qu'une journée de six heures dans un avenir prochain était l'objet de leur ambition "

Enfin, à part bien d'autres observations que nous n'avons pas le temps d'énumérer, la minorité de la commission industrielle fait deux recommandations importantes : elle demande l'incorporation des unions ouvrières et l'établissement dans les usines des conseils mixtes d'ouvriers et de patrons, sur le modèle des conseils établis à Sarnia et à Halifax par l'*Imperial Oil Company*. Ces deux suggestions nous paraissent raisonnables, tout comme l'une des conclusions du mémoire de MM. White et Pauzé, qui déclarent que l'augmentation de la production, tant agricole qu'industrielle, étant nécessaire à la prospérité du pays, il faudrait faire attention de ne pas continuer à raccourcir les jours de travail, quand on juge nécessaire d'augmenter les gages des ouvriers.

Nous dirons un mot des délibérations de la convention industrielle, aussitôt qu'un compte-rendu au moins analytique en aura été communiqué à la presse.